

<b>PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du mercredi 20 mars 2024 à 19h30</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX s'est réuni en session ordinaire le mercredi 20 mars 2024 à 19h30 dûment convoqué en date du 15 mars 2024 sous la présidence du Maire Mr ROUET Jean Louis

Membres	10
Présents	07
Représenté	02
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	
Abstentions	

**Mme MANNEQUIN Aurélie** a été élu secrétaire

PRÉSENTS : DAUBY Marie José, MANNEQUIN Aurélie  
MOURGAUD Jean Luc, ROUET Jean Louis, DAUBY Pascal, ROULET Mickaël,  
MORGAT-FABRE Cyril

ABSENTS : TREVISIOL Guillaume, PERRIN Marie, BEVIN Danielle  
Pouvoir : TREVISIOL Guillaume donne pouvoir à MOURGAUD Jean Luc.  
BEVIN Danielle donne pouvoir à MANNEQUIN Aurélie.

COMPTE RENDU RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2024 : Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 2024-07 en date du 20 mars 2024 portant sur « VOTE DES  
COMPTES DE GESTION BUDGET EAU ET COMMUNE »

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant** la sincérité des opérations

**Après en avoir délibéré** :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

DELIBERATION N° 2024-08 en date du 20 mars 2024 portant sur « VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET EAU »

Vote du compte administratif 2023 budget eau

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M ROULET Mickaël délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par MR ROUET Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- 91 191.82			105 577.21	91 191.82	105 577.21
Opérations de l'exercice	62 909.79	72 834.80	6728.37	22 226.92	69 638.16	95 061.72
TOTAUX	154 101.61	72 834.80	6728.37	127 804.13	160 829.98	200 638.93
Résultats de clôture	<b>81 266.81</b>			<b>121 075.76</b>		<b>39 808.95</b>
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	154 101.61	72 834.80	6728.37	127 804.13	160 827.98	200 638.93
RÉSULTATS DÉFINITIFS	<b>-81 266.81</b>			<b>+121 075.76</b>		<b>39 808.95</b>

- hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal :
- constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
  
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Membres 10 – Présents 07- Représentés 2- Votants 08- Exprimés 08- Pour 07- Abstention 01  
Reçu à la préfecture le .....2024

DELIBERATION N° 2024-09 en date du 20 mars 2024 portant sur « VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNE »

Vote du compte administratif 2023 budget commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M ROULET Mickaël délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par MR. ROUET Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		46 900.74	-51 926.10		-51 926.10	46 900.74
Opérations de l'exercice	464 995.21	482 300.69	82 760.46	118 178.43	547 755,67	600 479.12
TOTAUX	464 995.21	529 201.46	134 686,56	118 178.43	599 681.77	647 379.86
Résultats de clôture Restes à réaliser		64 206.22	-16 508.13			47 698.09
TOTAUX CUMULES		529 201.43	134 686.56	118 178.43	599 681.77	647 379.86
RÉSULTATS DÉFINITIFS		64 206.22	-16 508.13			47 98,09

- Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal •

- Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Membres 10 – Présents 07- Représentés 2- Votants 08- Exprimés 08- Pour 07- Contre 01

Reçu à la préfecture le ..... 2024

DELIBERATION N° 2024-10 en date du 20 mars 2024 portant sur « AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET COMMUNE »

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

**POUR MEMOIRE**

-Excédent de fonctionnement antérieur (report à nouveau créditeur)..... 46 900.74

-Déficit d'investissement reporté..... – 51 926.10

SOLDE D 'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

-Solde d'exécution de l'exercice----- +35 417.97

- Solde d'exécution cumulé..... -16 508.13

RESTES A REALISER AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement.....

Recettes d'investissement.....

Solde .....

BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé..... -16 508.13

Rappel du solde des restes à réaliser.....

Besoin de financement total..... -16 508.13

## **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

-Résultat de l'exercice.....	17 305.48
- Résultat antérieur.....	<u>46 900.74</u>
TOTAL A AFFECTER.....	64 206.22

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

### AFFECTATION

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.....	-16 508.13
( crédit du compte 1068 sur BP 21)	
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 24 ligne 002 .....	<u>47 698.09</u>
TOTAL.....	64 206.22

Membres 10 – Présents 07- Représentés 2- Votants 08- Exprimés 08- Pour 07- Contre 01  
Reçu à la préfecture le .....2024

## **DELIBERATION N° 2024-11 en date du 20 mars 2024 portant sur « AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET EAU »**

### AFFECTATION RÉSULTAT 2023 BUDGET EAU

#### **POUR MÉMOIRE**

-Déficit de fonctionnement antérieur .....	: -	91 191.82
-Excédent d'investissement reporté .....	: +	105 577.21

#### SOLDE D'EXÉCUTION SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

- Solde d'exécution de l'exercice .....	: +	15 498.55
- Solde d'exécution cumulé .....	: +	121 075.76

#### BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé.....

Rappel du solde des restes à réaliser.....

Besoin de financement total.....

## **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

-Résultat de l'exercice .....	: +	9925.01
-Résultat antérieur	-	91 191.82
TOTAL A AFFECTER.                      REPORTE .....	: -	81 266.81

-Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:

### AFFECTATION

-Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.....	
(Crédit du compte 1068 sur BP 21)	
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 23 ligne 002.....	<del>81 266.81</del>
TOTAL .....	- 81 266.81

Membres 10 – Présents 07- Représentés 2- Votants 08- Exprimés 08- Pour 07- Abstention 01  
Reçu à la préfecture le .....2024